

## CERTIFICAT MATELOT PONT

	<i>Cours</i>	<i>Formation pratique</i>
<b>Module Navigation</b>		<b>116 h</b>
Navigation		31 h
Météorologie		
Règles de barre, feux balisage, signaux	31 h	
Tenue du quart		
Manœuvre / embarcation		54 h
<b>Module Manutention, arrimage de la cargaison et pêche</b>		<b>57 h</b>
Manutention et arrimage	3 h	
Matelotage / engins de pêche		54 h
<b>Module Contrôle de l'exploitation du navire et assistance aux personnes à bord, entretien et réparation</b>		<b>49 h</b>
Description et construction	22 h	
Stabilité		
Sécurité	21 h	
Entretien et réparation	6 h	
<b>Module National Pont</b>		<b>13 h</b>
L'environnement réglementaire	13 h	
<b>TOTAL FORMATION « MATELOT PONT » HORS FORMATIONS SPECIFIQUES (évaluations comprises hors épreuve orale)</b>		<b>235 h</b>
<b>FORMATIONS SPECIFIQUES</b>		
<i>Certificat de formation de base à la sécurité 55 h</i>		
<i>Certificat Sensibilisation Sûreté 5 h</i>		
<b>TOTAL FORMATION SPECIFIQUES</b>		<b>60 h</b>
<b>TOTAL FORMATION « MATELOT PONT »</b>		<b>295 h</b>



## CONDITIONS D'ADMISSION A L'ENTREE EN FORMATION :

- Être âgé d'au moins 18 ans pour l'entrée en formation
- Être reconnu apte à la navigation par un médecin des Gens de Mer
- Être titulaire d'une attestation de natation 50 mètres
- Avoir réussi les tests de sélection
- Avoir un financement

## PREROGATIVES :

Le Certificat Matelot Pont permet d'embarquer à bord des navires de pêche, de commerce ou de plaisance, en qualité de matelot.

Cette formation a pour objectif de donner à un candidat la capacité à s'acquitter, dans des conditions satisfaisantes par rapport aux intérêts de sécurité de la navigation et de sauvegarde de la vie humaine en mer dont l'état a la responsabilité, des tâches qui, à bord d'un navire de pêche ou de commerce, peuvent lui être confiées dans le cadre d'un engagement en qualité de matelot pont.

## REMARQUES :

Le CAEERS est une formation supplémentaire qui n'entrave pas la délivrance du premier certificat RII/4-STCW recyclable à 5 ans. Cependant, une personne qui aurait un projet de naviguer sur des navires de commerce de plus de 500 UMS ne pourrait pas le faire sans le CAEERS.